

temps, cet article est fabriqué dans le pays, ce qui donne de l'emploi à nos gens. Une autre considération importante est que les droits n'ont pas eu pour effet de faire augmenter sensiblement le prix de la matière première; et ce que chaque femme qui connaît cet article peut dire, c'est que notre marchandise canadienne est de bien meilleure qualité que celle que nous avions l'habitude d'importer avant l'inauguration de la politique nationale.

L'honorable député a parlé d'autres articles. Il a dit que les pelles en acier solide se vendent \$10.60 la douzaine à Gananoque, tandis qu'à Pittsburg elles se vendent \$7.80. Nous savons tous qu'il y a une douzaine de qualités différentes de pelles, de sorte qu'il est absurde de faire une comparaison de ces prix sans connaître les qualités respectives. Mais grâce à l'impulsion que la politique nationale a donnée à la fabrication, nous voyons que tous ces articles se vendent en Canada de 25 à 35 pour cent meilleur marché qu'avant l'inauguration de cette politique, sans compter qu'ils sont de meilleure qualité qu'auparavant.

L'honorable député a parlé de l'huile de pétrole, et a dit que le No. 1 se vend, en Canada, 13½ centins le gallon, tandis qu'aux Etats-Unis il se vend 7½ centins le gallon. Il y a deux ou trois points à considérer dans cette question. Le gallon à vin, qui est la mesure employée aux Etats-Unis, contient un cinquième de moins que le gallon impérial, de sorte 7½ centins par gallon à vin équivalent à 9 centins par gallon impérial. Puis aux Etats-Unis, on exige un prix supplémentaire pour le baril, tandis qu'au Canada, l'huile se vend partout à tant le gallon, sans prix supplémentaire pour le baril.

Une VOIX : Non, non.

M. WALLACE : L'honorable député qui répond "non" ne connaît rien de cette question. Personne ne peut montrer un envoi d'huile canadienne où on a fait payer un supplément pour le baril. Voilà 24 ans que je fais ce commerce, et je n'ai jamais entendu parler d'un cas semblable. Le baril coûte 3 centins par gallon, et si vous ajoutez cela aux 9 centins, l'huile américaine coûte 12 centins le gallon; puis, ajoutez le prix du fret qui doit être d'un ou deux centins, et vous verrez que le prix de l'huile américaine est réellement plus élevé que le prix de l'huile canadienne qui coûte 12½ centins ou 13½ centins le gallon. Puis, l'huile canadienne doit passer par deux épreuves que n'est pas obligé de subir l'huile américaine.

J'ai déjà parlé du sel. Il est absurde de croire qu'un article de consommation dans toutes les maisons du pays, surtout sur les fermes, doive être augmenté de prix, de 55 centins à \$1.10 le baril. C'est un abus condamnable que l'on commet au détriment des cultivateurs du Canada, et qui est le résultat d'une coalition illégale; et cependant, nous voyons l'honorable député de Huron-est justifier cette coalition, ainsi que les prix exorbitants qu'elle a eu pour effet de faire établir; mais le gouvernement est venu au secours du peuple, et il a réduit les droits de moitié; de sorte qu'au lieu d'être de 15 centins par 100 livres, ils ne sont plus aujourd'hui que de 7½ centins par 100 livres. Et quel a été le résultat? Le 2 juillet, cette coalition illégale a publié une circulaire dans laquelle elle dit que le prix de \$1.10 a été réduit à 85 centins par baril. Je crois que le gouvernement aurait été justifiable d'aller plus loin, et d'établir complètement les droits,

M. WALLACE.

afin d'apprendre à ces gens qu'ils ne peuvent pas impunément défier les lois du Canada.

L'honorable député a aussi parlé de la question du sucre, et il a dit que ces droits ont été imposés à cause de la politique nationale. Tout le monde sait que les droits sur le sucre brut ont été imposés pour le revenu, droits qui ont rapporté plusieurs millions de dollars par année au pays. Mais le gouvernement a cru que son surplus était assez fort pour lui permettre, à cette cession, d'abolir les droits sur le sucre, droits qui n'avaient pas pour but de protéger les manufacturiers, parce que bien que les droits sur le sucre brut soient abolis, on protège encore le manufacturier canadien. Quelle est cette protection? L'honorable député de Brant-sud (M. Paterson) a prétendu injustement que le coût du sucre brut, y compris les droits, était de \$4.40 par 100 livres; et il a affirmé ensuite que la moyenne du prix de vente, en Canada, pendant l'année finissant au 30 juin 1890, avait été de \$6.64 par 100 livres, et il a demandé: qui a eu la balance de \$2.24? Il n'a pas dit que c'était les raffineurs, mais il a fait cette insinuation. Cet honorable député ne sait-il pas que la différence n'est pas de \$2.24? L'honorable député de Halifax (M. Stairs) a cité les chiffres ici, et il est en position de s'y connaître, ayant des intérêts dans cette branche de commerce et la connaissant parfaitement. L'honorable député de Halifax nous a déclaré que le sucre au lieu de coûter \$4.40 au raffineur, lui coûte \$5.14 par 100 livres. L'honorable député de Brant a insinué que les \$2.24 n'étaient pas allés dans le trésor public, mais dans la poche des raffineurs. Quels sont les faits? L'honorable député ne sait-il pas que les prix qu'il a mentionnés sont ceux du lieu où se produit le sucre? Ne sait-il pas qu'une centaine de navires de mille tonneaux chacun sont employés à la fabrication de ce sucre, qu'il faut 800,000 barils pour le placer, qui coûtent 32 centins par baril, ce qui représente une valeur de \$256,000? Ne sait-il pas qu'il faut 50,000 tonnes de charbon pour raffiner ce sucre, et que cela représente une valeur supplémentaire de \$200,000 pour payer les gages des mineurs, sans compter les profits de ceux qui les exploitent? Ces sommes énormes doivent être déduites des \$2.24 imaginaires dont a parlé l'honorable député. Plus que cela; l'honorable député ne sait-il pas que les prix qu'il a mentionnés sont ceux auxquels le sucre se vend en gros, et nous avons des déclarations assermentées qui prouvent que les marchands de gros réalisent un profit de 40 à 50 centins par 100 livres. Je crois que l'honorable député de Brant (M. Paterson) est un de ceux qui ont empêché ces profits, et puisqu'il a fait cette citation, sans déclarer que 40 ou 50 centins de ces \$2.24 étaient allés en partie dans sa propre poche et l'autre partie dans la poche de ceux qui se sont coalisés avec lui, je crois avoir raison de lui dire qu'il n'a pas agi loyalement envers la chambre.

L'honorable député de Huron (M. Macdonald) dit qu'il est opposé à la politique nationale, parce qu'on nous promettait pour les cultivateurs un marché qui n'a jamais été établi, et il a ensuite parlé de la question du blé. Il a dit qu'en 1873-74, le blé se vendait plus cher qu'il ne s'est jamais vendu depuis. S'il se vendait plus cher alors, c'est que les prix, sur tous les marchés du monde, étaient plus élevés; mais je dis que sur cette question du blé, nous avons cet avantage: l'année dernière, nous avons exporté 207,000 barils de farine en Angleterre, et nous en avons importé des Etats-Unis à peu près la même